

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD37

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 50, substituer aux mots :

« À défaut, »

les mots :

« En l'absence de respect des conditions prévues au I du présent article, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.